



CHARTRE DES VALEURS DE LA CS3D

Préambule

Les adhérents de la Chambre Syndicale 3D sont les acteurs reconnus de la protection sanitaire et environnementale et de la qualité de vie.

- Ils gèrent le risque nuisible
- Ils mettent en œuvre les procédés qui sont à la fois les plus efficaces et les plus respectueux pour l'homme et son environnement
- Ils organisent la lutte de manière raisonnée.

Les entreprises membres de la Chambre Syndicale 3D s'engagent à :

Environnement et Règlementation

- Se conformer à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques
- Connaître les risques inhérents à leurs activités
- Utiliser de manière raisonnée et responsable les moyens de lutte antiparasitaire
- Être vigilant en matière de gestion des produits phytosanitaires et biocides et de leurs déchets
- Respecter les règles de sécurité relatives à la protection de l'homme, des animaux domestiques, des organismes non-cibles, de l'eau, de l'air et de l'environnement.

Engagements Contractuel et Ethique

- Transmettre les informations réelles et sincères sur l'effectif global de l'entreprise ainsi que le nombre de personnel certifié
- Tenir des statistiques détaillées de ses activités
- S'engager à répondre aux enquêtes confidentielles de la CS3D
- Respecter une politique commerciale et concurrentielle loyales et sincères
- Informer de manière précise chaque client sur la nature des services proposés, leurs limites et leurs évolutions
- Adapter les termes des contrats aux types d'interventions à mener, aux particularités des lieux à protéger et aux spécificités des produits mis en œuvre
- Assurer une garantie de moyens compatibles avec la durée d'efficacité des produits
- Appliquer les produits autorisés conformément à leur catégorie d'usage
- Confier la mise en œuvre des produits et matériels au personnel qualifié et certifié.

Information et Communication

- Diffuser une information explicite adaptée
- Conseiller sur les solutions existantes
- Informer de l'évolution réglementaire qui encadre leurs activités
- Fournir chaque fois que de besoin les documents techniques utilisés
- Se maintenir informé de l'évolution des techniques.

Formation et Promotion des Salariés

- Assurer les formations initiales et continues de leur personnel
- Favoriser les actions de tutorat en direction des personnels entrants
- Reconnaître les acquis du personnel pour l'évolution de leur carrière.

Date : 11/02/2020

Président de la CS3D

Patrick GRAVEY

Date :

Nom de la Société :

Nom du signataire :

Signature